

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE DAME DE MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC

à une séance spéciale du conseil de la municipalité de Notre Dame de Montauban tenue le 23^e jour de janvier 2015 à 13h30 bureau municipal et où était présent Messieurs Yves Pagé, Michel Sasseville et Madame Isabelle Denis sous la présidence du maire Monsieur Jean-Guy Lavoie. Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Manon Frenette, directeur général, secrétaire-trésorier est aussi présente.

Le directeur général donne lecture de l'avis de convocation.

RÉSOLUTION # 2015-01-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation de soumission vs Centre Municipal
3. Correspondance et résolution s'il y a lieu
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

OUVERTURES DES SOUMISSIONS

- Les Entreprises Québechab Ltée	\$ 207,300.00
- Construction Richard Champagne	\$ 168,759.37
- Construction Éric St-Arnaud	\$ 229,231.16
- Construction Côté & Fils	\$ 197,071.36
- Entreprises Carl Marchand	\$ 257,632.00
- Construction Paul Béland	\$ 188,853.30
- G.B. Démolition	\$ 176,700.00
- Construction R. Cloutier inc.	\$ 227,722.00

RÉSOLUTION # 2015-01-26 APPROBATION DE SOUMISSION VS RÉFECTION DU CENTRE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Yves Pagé que ce conseil approuve la soumission de Construction Richard Champagne au montant de \$ 168,759.37 excluant les taxes pour la réfection du centre municipal.

Que les travaux doivent être terminés pour le 27 mars 2015.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-01-27 RÉSOLUTION POUR INTERVENIR AU BAIL
DE LOACATION ENTRE LA COOPÉRATIVE
DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES MONTAUBAN
ET CIE SONIC**

Considérant que la Municipalité est propriétaire du lot 523-2 et que la Coopérative de Solidarité Multiservices Montauban, doit signer un bail avec la Cie Sonic pour la station d'essence sur ce terrain;

Considérant que la Municipalité a accepté de consentir un bail emphytéotique à la « Coop de Solidarité Multiservices de Montauban »;

Considérant que la Coopérative de Solidarité Multiservices de Montauban doit obtenir le consentement du propriétaire du lot 523-2 pour signer un bail avec la Cie Sonic;

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que la Municipalité Notre Dame de Montauban autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le consentement de la Municipalité, dans le bail entre la Coopérative de Solidarité Multiservices Montauban et la Cie Sonic pour la station d'essence sur le lot 523-2.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-28 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Isabelle Denis, appuyé par le conseiller Yves Pagé que l'assemblée soit levée à 13h50

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Jean-Guy Lavoie, maire

Manon Frenette, Directeur général,
secrétaire-trésorier